

PROGRAMME DE FORMATION

HABILITATION ÉLECTRIQUE BT – HT

B1(V) B2(V) BR BC – H1(V) H2(V) HC – PERSONNEL ÉLECTRICIEN

Conformément à la norme NF C 18-510 de l'AFNOR modifiée par ses amendements A1 (février 2020) et A2 (juin 2023), et au décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage

Document mis à jour le 28/07/2026

SYMBOLES D'HABILITATION CONCERNÉS

- B1 / B1V – Exécutant électricien en basse tension (V : au voisinage de pièces nues sous tension)
- B2 / B2V / B2V essais – Chargé de travaux en basse tension
- BR – Chargé d'intervention générale : entretien et dépannage sur des installations électriques en basse tension
- BC – Chargé de consignation en basse tension
- H1 / H1V – Exécutant électricien en haute tension
- H2 / H2V / H2V essais – Chargé de travaux en haute tension
- HC – Chargé de consignation en haute tension

Profils préparés :

- Exécutant (B1, B1V, H1, H1V) : personne réalisant des travaux d'ordre électrique en basse ou haute tension, opérant sous la conduite d'un chargé de travaux
- Chargé de travaux (B2, B2V, B2V essais, H2, H2V, H2V essais) : personne assurant la direction de travaux électriques, en basse ou haute tension, et devant prendre les mesures nécessaires pour garantir sa sécurité et celle des personnes placées sous sa responsabilité
- Chargé de consignation (BC, HC) : consignation d'un ouvrage ou d'installations électriques
- Chargé d'intervention générale (BR) : entretien et dépannage sur des installations électriques en basse tension

Le ou les symboles préparés sont définis dans la convention de formation, le devis ou la convocation.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Connaître les dangers de l'électricité, être en mesure d'analyser les zones à risque électrique, définir les règles de sécurité et exécuter ou diriger des travaux électriques en toute sécurité sur les ouvrages basse et haute tension en exploitation, conformément aux prescriptions de la norme NF C 18-510 modifiée (amendements A1 de 2020 et A2 de 2023).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Identifier les dangers de l'électricité et analyser les zones à risque électrique
- Connaître et appliquer les prescriptions de sécurité de la norme NF C 18-510 selon le symbole préparé
- Exécuter ou diriger en sécurité des travaux, interventions et consignations sur des ouvrages ou installations électriques en basse et haute tension
- Permettre à l'employeur de délivrer, maintenir ou renouveler le titre d'habilitation correspondant, conformément aux articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail

Document	Crée le	Indice	Modifiée le	Mis en place le
PROG_HAB-ELEC_03_PROGRAMME BT-HT ÉLECTRICIEN	15/10/2020	2	28/07/2026	06/08/2026

PUBLIC VISÉ

Personnel électricien amené à réaliser ou diriger des travaux, interventions ou consignations sur des installations électriques en basse et/ou haute tension, en vue d'une première habilitation ou de son renouvellement.

EFFECTIF

Formation organisée en intra ou en inter-entreprises pour un maximum de 10 stagiaires de même niveau.

PRÉREQUIS

- Comprendre le français
- Disposer de compétences techniques en électricité acquises par formation initiale ou par expérience professionnelle (personnel électricien)

En cas de recyclage :

Présenter son ancien titre d'habilitation électrique.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

RIS FORMATION étudie toute situation particulière afin de proposer les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles compatibles avec les exigences de la norme NF C 18-510. Pour toute demande spécifique, contacter le référent handicap au 01 69 43 28 64.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Après validation du devis ou de la convention de formation et réalisation des formalités administratives nécessaires, délais d'accès généralement sous 2 semaines, selon les disponibilités et les éventuelles contraintes réglementaires ou de financement.

Sessions organisées tout au long de l'année selon calendrier et effectif suffisant.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Méthode active participative et interrogative
- Exposés théoriques illustrés
- Études de cas concrets
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Exercices pratiques progressifs
- Débriefings collectifs et individualisés

Alternance entre apports théoriques et mises en application pratiques.

Document	Crée le	Indice	Modifiée le	Mis en place le
PROG_HAB-ELEC_03_PROGRAMME BT-HT ÉLECTRICIEN	15/10/2020	2	28/07/2026	06/08/2026

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Moyens pédagogiques

- Dossier technique remis aux participants
- Logiciel de formation (théorique et pratique)
- Diaporama de formation
- Questionnaires d'évaluation

Moyens techniques

- Salle de formation équipée d'armoire(s) électrique(s), dont armoire haute tension, et d'éléments de protection
- Vidéoprojecteur
- Équipements de protection individuelle (EPI) et équipements de protection collective
- Plateforme pédagogique ou installation représentative des opérations confiées aux participants, permettant la réalisation en sécurité des exercices pratiques correspondant aux symboles préparés

ENCADREMENT

Formation assurée par un formateur qualifié en prévention du risque électrique, dans le cadre d'une sous-traitance auprès de notre partenaire situé à Mennecy (91).

CONTENU DE LA FORMATION

Rappel du contexte réglementaire :

L'article R.4544-10 du Code du travail précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R.4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

La norme NF C 18-510, modifiée par ses amendements A1 (février 2020) et A2 (juin 2023), propose des mesures de prévention en vue d'assurer la sécurité des personnes contre les dangers d'origine électrique lorsqu'elles effectuent un travail dans un environnement électrique.

Depuis le 1er octobre 2025, conformément au décret n° 2025-355 du 18 avril 2025, les travailleurs réalisant des travaux d'ordre électrique au voisinage simple ou renforcé de pièces nues sous tension, ainsi que des interventions de courte durée au voisinage de pièces nues sous tension, doivent être titulaires d'une attestation d'absence de contre-indications médicales délivrée par le médecin du travail, valable cinq ans. La validité de leur habilitation est subordonnée à la détention de cette attestation. Les opérations de consignation, d'essais, de mesurage, de vérification et de manœuvre ne sont pas concernées par cette obligation.

Tronc commun

- Présentation de la procédure d'habilitation énoncée dans la norme NF C 18-510 modifiée
- Généralités : évaluation des risques, effets physiopathologiques de l'électricité
- Exemples d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit...)
- Classement des installations
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Les ouvrages électriques, les opérations, les documents écrits
- Les fonctions de l'appareillage, l'usage des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages et interverrouillages
- L'incidence de la conception des équipements de travail sur la sécurité du personnel
- Sécurité lors des opérations de mesurage
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique : notions de premiers secours

Document	Crée le	Indice	Modifiée le	Mis en place le
PROG_HAB-ELEC_03_PROGRAMME BT-HT ÉLECTRICIEN	15/10/2020	2	28/07/2026	06/08/2026

Travail en sécurité

- Distances de sécurité
- Autorisation de travaux
- Lecture de la signalisation
- Principes et exemples de verrouillage
- Manœuvre et consignation : rôle des différents intervenants
- Matériel de sécurité électrique (outillage et EPI)
- Outil électrique à main (choix du matériel)
- Outillage non spécifique aux électriciens
- Travaux hors tension en basse tension : la consignation et la déconsignation ; missions du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant

Opérations en basse tension

- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension en BT : évaluation des risques, procédures à mettre en œuvre, mission du surveillant de sécurité électrique
- Interventions en BT : intervention de dépannage et de connexion ; remplacement de fusibles, de lampes et des accessoires d'appareils d'éclairage ; opérations d'entretien avec présence de tension

Opérations en haute tension

- Travaux et opérations particulières hors tension en HTA : la consignation et la déconsignation ; missions du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension en HTA : opérations sur les canalisations électriques, remplacement de fusibles, changement de prise d'un transformateur

Mises en situation pratiques

- Analyser les risques dans une situation représentative du poste de travail
- Identifier les ouvrages, les matériels et les zones d'environnement
- Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées à l'opération et au symbole préparé
- Réaliser une consignation ou une déconsignation, y compris la vérification d'absence de tension (VAT)
- Réaliser des travaux d'ordre électrique hors tension et, le cas échéant, au voisinage
- Réaliser une intervention générale de dépannage ou de connexion en basse tension (BR)
- Assurer la direction de travaux et la surveillance des intervenants (chargé de travaux)
- Réagir face à une anomalie, un accident ou un départ de feu d'origine électrique

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluation

- Mise en situation pratique pour évaluer les acquis en cours de formation
- Examen théorique : questionnaire à choix multiples (QCM)
- Examen pratique portant sur les opérations correspondant au symbole préparé : consignation, travaux hors tension ou au voisinage, intervention générale selon le cas

Évaluation de l'action de formation

- Évaluation à chaud du niveau de satisfaction immédiat des participants
- Une évaluation à froid peut être conduite si prévue à la convention de formation

Document	Crée le	Indice	Modifiée le	Mis en place le
PROG_HAB-ELEC_03_PROGRAMME BT-HT ÉLECTRICIEN	15/10/2020	2	28/07/2026	06/08/2026

Suivi

- Feuille de présence
- Attestation de fin de formation
- Avis nominatif après formation précisant les symboles d'habilitation recommandés et permettant à l'employeur de prendre sa décision concernant la délivrance du titre d'habilitation

Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur. Un recyclage est recommandé selon une périodicité de 3 ans, conformément à la norme NF C 18-510.

DURÉE

La durée est adaptée au type de formation (initiale ou recyclage). 1 jour = 7 heures, suivant la formule : théorie, pratique et examen.

Type de formation	Symboles	Durée
Formation initiale	B1(V) B2(V) BR BC – H1(V) H2(V) HC	4 jours soit 28 heures
Recyclage	B1(V) B2(V) BR BC – H1(V) H2(V) HC	2 jours soit 14 heures

La durée comprend les enseignements théoriques, les mises en situation pratiques et les évaluations. Les durées de pratique sont adaptées au nombre de symboles préparés, aux compétences initiales des participants et aux équipements mis à disposition.

LIEU

Formation dispensée dans le cadre d'une sous-traitance, au sein du centre de notre partenaire situé à Mennecy (91). Possibilité d'organisation en intra-entreprise sur site client.

TARIF

Tarif communiqué sur devis ou convention de formation. Tarifs accessibles sur notre site internet et sur demande.